REPUBLIQUE FRANCAISE





Nombre de conseillers municipaux En exercice : 26 Nombre de votants : 25 Nombre de présents : 15

COMMUNE DE VERNEUIL-EN-HALATTE

DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE TROIS FÉVRIER A 19h00,

Le Conseil Municipal de la Commune de VERNEUIL-EN-HALATTE dûment convoqué par Monsieur le Maire, par lettre en date du 29 janvier 2025, s'est réuni à la Salle des Fêtes, Place de Piegaro, sous la présidence de Monsieur Philippe KELLNER, Maire, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Présents:

M. Philippe KELLNER, Maire

Rita TELLOTTE, Bruno BIANCHI, Fulvio LUZI, Adjoints au Maire Ginette COCU, Françoise PARENT, Philippe BENY, Laurent LENAIN, Gilles QUÉMARD, Corinne SKORIC, Laurence DURA, Arnaud VANNIER, Christophe ALVARÈS, Hervé POTEAUX, Karen DUCROT, Conseillers Municipaux

Pouvoirs: Jean-Philippe LEBAILLIF (pouvoir à Mr KELLNER, Maire)
Pascale CADET (pouvoir à Mme TELLOTTE), Alexis CHAMEREAU
(pouvoir à Mr BIANCHI), Vanessa MIERMON (pouvoir à Mr LUZI),
Daniel BOULANGER (pouvoir à Mme COCU), Nadine FRANCON
(pouvoir à Mme DURA), Jean ALESI (pouvoir à Mr BENY), Sophie GAIME
(pouvoir à Mme DUCROT), Brigitte BLONDEAU (pouvoir à Mme SKORIC),
Vincent JUREDIEU (pouvoir à Mr VANNIER)

Absente: Graziella ÉBELY

Secrétaire de séance : Philippe BENY

Formant la majorité des membres en exercice.

AFFAIRES FINANCIÈRES

2025-03 <u>Subvention 2025 exceptionnelle à l'association « la société communale de chasse de Verneuil-en-Halatte »</u>

Suite à la divagation de sangliers sur le stade Gérard Level, deux terrains de foot ont été dégradés.

L'association « la société communale de chasse de Verneuil-en-Halatte » vont sécuriser l'accès du stade Gérard Level en y installant une clôture électrique adaptée pour empêcher les sangliers de pénétrer sur celui-ci.

De ce fait, il est proposé d'octroyer à l'association « la société communale de chasse de Verneuil-en-Halatte » une subvention exceptionnelle de 652€ pour l'achat du matériel nécessaire pour l'installation de cette clôture électrique. Celle-ci pourra servir sur d'autres lieux en cas de nécessité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ACCORDE à l'association « Société Communale de chasse de Verneuil-en-Halatte », une subvention exceptionnelle de 652 euros. Pour la mise en place d'une clôture électrique au niveau du stade Gérard Level.

Pour Extrait Conforme.

A VERNEUIL-EN-HALATTE, le 04 février 2025

Le Maire,

Philippe KELLNER